

CERALP FINANCE
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 063 171,00 €
Siège social : 270 RUE JEAN-MICHEL SAVIGNY
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
752 692 970 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit décembre,
A 18 Heures,

Les Associés se sont réunis Extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Franck RIGAUD préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société SGR FINANCE représentée par **Madame Stéphanie GRESLE** est désignée comme Secrétaire.

La Société **AUDIT PMA**, Commissaire aux Comptes Titulaire, dûment convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 057 actions sur les 2 057 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les Associés.

Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Franck RIGAUD** de ses fonctions de Président à effet du 31 décembre 2025, la dispense expressément de l'exécution de tout préavis statutaire et décide de nommer en remplacement **pour une durée illimitée** :

- **Madame Stéphanie GRESLE**
Née le 13 octobre 1971 à BORDEAUX (33)
Demeurant 887, Route de la Corniche 69400 LIMAS

Madame Stéphanie GRESLE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur.

Madame Stéphanie GRESLE disposera de tous les pouvoirs énumérés dans les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire, la Directrice Générale, un membre du bureau et un associé.

LE PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Monsieur Franck RIGAUD (*)

(*) Signature précédée de la mention "Bon pour démission de mes fonctions de Président"

Bon pour démission de mes fonctions de Président



LA DIRECTRICE GENERALE

La Société SAMYS FINANCE

Représentée par son Gérant

Monsieur Thomas BOISSY

LE SCRUTATEUR ET SECRETAIRE

Société SGR FINANCE

Représentée par sa Gérante

Madame Stéphanie GRESLE

UN ASSOCIE

La Société GROUPE COFIME

Représentée par son co-gérant

Monsieur Sébastien WEBER

LA NOUVELLE PRESIDENTE

Madame Stéphanie GRESLE (*)

(*) Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Présidente"

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

CERALP FINANCE
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 063 171,00 €
Siège social : 270 RUE JEAN-MICHEL SAVIGNY
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
752 692 970 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit décembre,
A 18 Heures,

Les Associés se sont réunis Extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Franck RIGAUD préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société **SGR FINANCE** représentée par **Madame Stéphanie GRESLE** est désignée comme Secrétaire.

La Société **AUDIT PMA**, Commissaire aux Comptes Titulaire, dûment convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 057 actions sur les 2 057 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les Associés.

Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Franck RIGAUD** de ses fonctions de Président à effet du 31 décembre 2025, la dispense expressément de l'exécution de tout préavis statutaire et décide de nommer en remplacement **pour une durée illimitée** :

- **Madame Stéphanie GRESLE**
Née le 13 octobre 1971 à BORDEAUX (33)
Demeurant 887, Route de la Corniche 69400 LIMAS

Madame Stéphanie GRESLE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur.

Madame Stéphanie GRESLE disposera de tous les pouvoirs énumérés dans les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire, la Directrice Générale, un membre du bureau et un associé.

LE PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Monsieur Franck RIGAUD (*)

(*) Signature précédée de la mention "Bon pour démission de mes fonctions de Président"

Bon pour démission de mes fonctions de Président



LA DIRECTRICE GENERALE

La Société SAMYS FINANCE

Représentée par son Gérant

Monsieur Thomas BOISSY

LE SCRUTATEUR ET SECRETAIRE

Société SGR FINANCE

Représentée par sa Gérante

Madame Stéphanie GRESLE

UN ASSOCIE

La Société GROUPE COFIME

Représentée par son co-gérant

Monsieur Sébastien WEBER

LA NOUVELLE PRESIDENTE

Madame Stéphanie GRESLE (*)

(*) Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Présidente"

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente